



RESULTAT DU VOTE
Nombre de votants : 23
Voix favorables : 23
Voix défavorables :

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 26/06/2018

DELIBERATION
n° CA 2018 - 73

portant avis relatif au budget rectificatif n° 1 de l'exercice 2018

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles article R719-51 à R719-112,
Vu le décret 2013-756 du 19 mars 2013,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuve le plafond d'emplois lié au budget rectificatif n° 1 de l'exercice 2018 :

Plafond emplois Etat	1 033
Plafond emplois sur ressources propres.....	190,40
Plafond global	1 223,40

La présidente du conseil d'administration,


Corinne MASCALA